



Fuite d'eau - loi warsmann

Par **Safres claude**, le **14/03/2017** à **19:25**

Bonjour,

Le samedi 18/11/2016 vers 18h30, j'ai remarqué de la bombe peinture bleue autour du regard ou se trouve mon arrivée d'eau, il se situe d'ailleurs sur domaine public. En ouvrant, j'ai constaté une fuite énorme et j'ai effectué la réparation dans l'urgence et j'ai demandé au distributeur de venir vérifier la réparation. J'ai été informé par courrier de la fuite par le service des eaux 5 jours plus tard. Maintenant, il refuse d'appliquer un écrêtement de la facture et sous prétexte que la loi warsmann stipule que la réparation doit être effectuée par un plombier professionnel.

Merci d'avance pour vos éléments de réponse. Cdt